ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE 'LA BERNARDE'

ASSEMBLEE GENERALE DU 19 JUILLET 2014

Présents: BARRAL Patrick, TARGAT Christian, MICHEL Norbert, LIONS Patrice, MICHEL Maurice, LIONS Stéphane, BRONDELLO Dédé, LIONS Sylvain, MICHEL Yoan, GRAS Gilbert, OCCELLI Gérard, BISTONI René, RICHAUD René.

Membre du bureau excusé : BARRAL Damien

Membres du bureau absents : GERMAIN Christophe, REY Christophe

Le président ouvre la séance en rappelant le souvenir de José BRUN et Jean Yves Germain disparus dernièrement.

Le trésorier présente les dépenses de la saison écoulée ainsi que les recettes.

Des tableaux des recettes et dépenses sont distribués et permettent de visualiser les éléments suivants:

Recettes : 5 163.00 euros

Solde antérieur: 9 284.09 euros

Dépenses : 3 139.14 euros

Solde créditeur : 11 307.85 euros

Quitus est donné au trésorier pour sa gestion.

Plan de chasse gros gibiers 2013-2014

35 chevreuils sur 37 ont été prélevés.15 bracelets chamois sur 18 et 5 bracelets mouflons sur 11 ont été fermés. Les daims n'ont pas été prélevés et le cerf a été abattu.

Renouvellement du bureau.

Après élection d'un tiers des membres du bureau, le nouveau bureau reste inchangé :

PRESIDENT:	**LIONS Patrice (réélu en 2012)**
VICE-PRESIDENT:	**OCCELLI Gérard (réélu en 2012)**
SECRETAIRE :	**GRAS Gilbert (réélu en 2012)**
TRESORIER:	**BARRAL Patrick (réélu en 2013)**

MEMBRES : REY Christophe (réélu en 2013), TARGAT Christian (réélu en 2012) BARRAL Damien (réélu en 2013), GERMAIN Christophe (réélu), LIONS Stéphane (réélu), MICHEL Norbert (réélu), BRONDELLO Dédé (réélu)

DECISIONS POUR LA SAISON 2014-2015

CARTES

PRIX DES CARTES (inchangés par rapport à l'année précédente)

Membres actifs : (ascendants et descendants directs, grands-parents, parents, enfants)

- ayant plus de 5 ha de terrain : **30 euros**
- ayant moins de 5 ha, ou ayant une maison, ou étant locataire: **55 euros**

Les propriétaires fonciers ne chassant pas et possédant plus de 50 ha de terrain mis à la disposition de la société de chasse, peuvent bénéficier d'une carte annuelle d'invitation au prix de **30 euros**. Libre à eux d'en faire profiter une personne de leur choix.
Les propriétaires (chasseurs) de plus de 50 ha de terrain mis à disposition de la société bénéficient d'une carte de membre actif gratuite.

Il sera octroyé 3 cartes d'invitations journalières pour les propriétaires fonciers de plus de 5 ha et 5 cartes pour les propriétaires (qui chassent) de plus de 50 ha.

Les cartes d'invitation journalière sont payantes, à savoir 5 euros par jour.

Cartes annuelles (non limitées, mais parrainées par un membre actif): **170 euros**

Cartes journalières (**uniquement parrainées par un membre actif, limitées à 5 unités par membre) :**

16 euros par jour

Les cartes de membres actifs seront délivrées le samedi 16 aout à 17 h à Ubraye. Chaque chasseur devra présenter son permis de chasser et signer le registre de sécurité.

Les retours des carnets à souches des cartes d'invitation sont à faire au trésorier ou au président en fin de saison.

CHASSEURS DE LA SAGNE

Une carte spéciale de membre actif sera délivrée aux chasseurs de la Sagne. On aura :

Carte pour les bécassiers à 40 €. Ils pourront chasser la bécasse sur tout leur territoire.

Carte gratuite pour les autres chasseurs « Sagnainc » restant sur la ligne de crête.

CARNETS DE BATTUES ET CHEVREUILS

6 carnets de battues seront distribués :

Mr MICHEL au Touyet ; 8 bagues

Mr OCCELLI à Rouainette, 8 bagues

Mrs LIONS, HENRY: 9 bagues

Mr MARCEL à JAUSSIERS ; 3 bagues (si des bagues ne sont pas utilisées en fin de saison, cette équipe s'engage à les rendre afin de les inclure dans la réserve)

Mr BISTONI à UBRAYE ; 4 bagues

Mr BARRAL Damien à Laval : 3 bagues

Total 37 bagues dont deux en réserve si le quota de 37, identique à la saison passée est reconduit.
Ces carnets sont à redonner à un membre du bureau à la fermeture. Prix des bracelets 15 €.

Chaque fin de mois en fonction des constats de tirs remis un point précis sera fait sur les prélèvements chevreuil. Les bracelets en réserve et les non utilisés seront réattribués aux équipes qui ont fermé tous leurs bracelets.

CERF ET DAIMS

Un bracelet de faon est attribué. La première équipe qui l'abattra, fermera la bague et s'acquittera de 80 €. Les bracelets daims ne sont plus attribués.

CHAMOIS ET MOUFLONS

Les équipes devront être constituées de 3 chasseurs disposant du timbre « gros gibiers ».Elles seront composées de 2 membres actifs au minimum.

Les 3 chasseurs inscrits doivent être à jour de leur cotisation. L'inscription des équipes est gratuite pour cette saison.

Mi novembre un point sera fait sur le plan de chasse « mouflon » et seul les équipes « volontaires » resteront dans les rotations pour terminer la saison.

CHAMOIS : Cette saison: par jour, par équipe et par secteur, deux bracelets de classe d'âge différent pourront être emportés, mais un seul prélèvement est autorisé. Le Président souhaite être informé au plus tôt des animaux prélevés afin de mettre à jour les rotations dans les meilleurs délais.

ONF

Le bail de 2100 € par an a été résilié par la société. Une licence annuelle de chasse collective a été signée avec uniquement un ou deux bracelets chevreuils pour 250 à 500 € par an.

CULTURES A GIBIERS

Une partie de la Pêne a été semée ce printemps. A l'automne le haut de Bastides, Ubrayette, le col de Laval, l'autre partie de la Péne et peut être le Virallou seront semés.

DIVERS

L'ouverture Générale est fixée au Dimanche 14 septembre 2014.L'ouverture anticipée au sanglier le 17 août est possible. Le mardi la chasse au sanglier est ouverte.

La séance est levée à 18 h 15.

Le Président

Patrice LIONS

Diffusion : les membres du bureau et affichage.